

# **TPIR : Quand Kofi Annan déplaît Carla del Ponte**

**Par jacques Nizeyimana, 11/08/2003**

Le TPIR fait désormais objet d'une attention réchauffée dans les hautes sphères du conseil de sécurité de l'ONU. C'est une machination qui a pris dans ses engrenages non seulement la procureure générale du TPIR, la suisse Madame Carla del Ponte, mais aussi Monsieur Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU.

Kofi Annan, apparemment sous l'autorité de quelques membres du conseil de sécurité, avait suivi une stratégie de détour visant à réduire en silence et écarter en douceur la suisse. Sans répéter les accusations lancées à tort et à travers par le régime de Kagame sur la mauvaise gouvernance du TPIR, il a rencontré del Ponte à New York fin juillet pour une séparation à l'amiable dans les affaires du TPIR. Il l'a mise devant le fait accompli: au nom de l'efficacité et de l'accélération des procédures au TPIR, disait-il, le bureau du procureur général du TPIR/ TPIY que del Ponte contrôlait jusqu'à ce jour allait être scindé en deux branches indépendantes. Un nouveau procureur pour le TPIR allait être nommé avant le 15 septembre 2003 tandis que le mandat de Carla del Ponte à la tête du bureau des investigations au TPIY allait être renouvelé... en signe de reconnaissance pour le travail accompli. C'est une question d'adapter la lourdeur des charges confiées à Madame del Ponte, insistait le secrétaire général de l'ONU.

Toutefois la procédure suivie par Kofi Annan cachait à peine cette volonté délibérée de mettre del Ponte devant le fait accompli car, à ce niveau, l'important n'était pas de discuter de la nomination d'un procureur général au TPIR « indépendant », mais bien la question de l'indépendance même du TPIR et le changement de ses statuts, une procédure qui demande une préparation plus ou moins longue que la période qui nous sépare du 15 septembre 2003. Ainsi Kofi Annan mettait la charrue devant les chevaux et demandait, un peu après, au conseil de sécurité d'examiner les nouveaux statuts! du TPIR en espérant que del Ponte avait compris ou avalé la tricherie. Au grand étonnement de Kofi Annan, la suisse qui doit de toutes les façons bien connaître les enjeux en cours et la réalité incontournable de son départ imminent, refuse de s'éteindre sans se débattre. Elle demande l'impossible au conseil de sécurité, à savoir l'abandon de la proposition du secrétaire général de l'ONU qui est également le souhait des Etats Unis et de la Grande Bretagne. A la lumière de l'échéance de 2008 pour la clôture du TPIY/TPIR et au nom de l'efficacité et la respectabilité de la justice internationale et de l'indépendance de deux tribunaux ad hoc, Madame del Ponte implore que l'on lui laisse la tâche de conclure les investigations en ex-Yougoslavie et au Rwanda. D'aucuns pensent que la partie est perdue.

Le nœud du problème se trouve là, entre les lignes. Kofi Annan et Carla del Ponte se font le jeu de ne pas explicitement lever la voile sur cette pierre d'achoppement qu'est la justice à rendre aux victimes des massacres systématiques auxquels s'est livré l'armée de Kagame pendant et après le génocide de 1994.

Pourtant tous les deux savent l'ampleur des massacres attribués au FPR. Certes, il faut poursuivre et punir les interahamwe. Il ne faudrait pas surtout chercher à minimiser ou relativiser leur rôle dans le génocide rwandais. Cependant, vaut-il vraiment la peine d'instituer une justice internationale des vainqueurs? Si la minorité qui bénéficie une suprématie militaire recourt aux massacres gratuits et systématiques sur la population majoritaire, comment qualifiez-vous cela ? De simples représailles ? Non et non. Voilà, la question des investigations du TPIR sur des criminels membres de la minorité gouvernante au Rwanda risque de changer la compréhension du génocide rwandais et d'empiéter sur le sens des engagements inconditionnels de certains pays à l'égard du régime sanguinaire de Kagame.

Mais l'intérêt de l'exercice des relations publiques ( spin) en cours au conseil de sécurité et dans les journaux occidentaux qui couvrent ce débat sur la séparation des tribunaux TPIY/TPIR se trouverait dans cette reprise des 30.000 victimes comme le chiffre approximatif des victimes du FPR en 1994. A chaque fois on s'empresse d'ajouter qu'il s'agissait des victimes de représailles. Faux et archi-faux ! C'est juste une distraction pour soutenir "subliminalement " la négligence du nombre de hutus tués par le FPR par rapport au million des victimes des interahamwe, chiffre avancé dès juillet 1994 que le recensement des victimes du génocide de 2000 a pris soin de corroborer au décimal près ou presque.

Dans la lettre adressée à l'ambassadeur Ngirabanzi au moi de janvier 2003, Jacques Nizeyimana parle approximativement de neuf milles victimes du FPR en avril-mai 1994 dans la zone qui correspond aux limites actuelles de la ville de Byumba. C'est dans la mesure du cinquième de la population de cette zone pendant cette période. Il n'y a pas longtemps, Monsieur Twagiramungu Faustin, candidat aux élections présidentielles, avançait le chiffre de 300.000 victimes du FPR. Saisissez-nous bien ici. Nous ne cherchons pas à verser dans la comparaison des victimes car nous croyons fermement dans la dignité de chaque vie humaine, mais les 30.000 victimes dénotent un déconfort dans le milieu qui soutient l'assassin Kagame car ils savent qu'il a tué bien plus, je veux dire en termes de centaines des milliers de victimes.

A propos du factuel de génocide rwandais, les milieux onusiens et occidentaux savent que c'est Kagame qui a explicitement mis le feu à la poudre car il est le responsable de l'attentat du 06/04/1994. Ils savent également que « Museveni's boy » est un terroriste, peut -être un bon terroriste dans leurs yeux, car il me semble difficile d'insérer autrement cette réalité dans la lutte multifacette contre le terrorisme international qui les préoccupent beaucoup sur l'échiquier diplomatique.

La vérité est que dans plusieurs coins du pays ces massacres du FPR ont pris l'allure d'un génocide. Le TPIR aurait déjà senti l'ampleur du problème. Là où del Ponte pense qu'il ne faudrait pas tout simplement fermer les yeux, certains acteurs internationaux directement concernés par le soutien apporté à Kagame pensent qu'ils ne devraient pas surtout ouvrir « the Pandora's box ». Quant à Kofi Annan, il pense que la tricherie de changement des statuts du TPIR pourra distraire les rwandais victimes du FPR, acheter le temps et finalement éviter la levée des voix chez les uns et les autres.

Il est connu que le style d'extermination des masses du FPR est l'un des plus originaux dans ce domaine (voir la note en bas du texte). Il a été mis l'épreuve au Rwanda depuis 1994. Les camps de réfugiés rwandais en ont fait l'expérience en 1996/1997 avec un bilan de 200.000 morts selon les sources onusiennes. La guerre du RDC n'a servi qu'à perfectionner cette machine de mort. C'est une panoplie de stratégies barbares qu'il faut dénoncer à temps et empêcher un nouvel usage en Afrique Central.

Ces méthodes barbares du FPR, avec celles déjà inventoriées chez les interahamwe, exigent l'analyse et la compilation pour une mémoire compréhensive du génocide Rwanda. C'est ici la mission primordiale du TPIR. C'est ce qui compte plus que les arrestations individuelles des Bagosora, Bizimungu, Kabuga ou Kagame, et j'en passe. Bien sûr que ces arrestations et les jugements constituent une phase très importante de la justice, mais l'héritage du TPIR a sa place dans l'intelligence à tirer de ces jugements, c'est-à-dire une justice impartiale et éducative, une justice à mettre au service de la mémoire du génocide au Rwanda. Malheureusement, force est de constater que le TPIR est en train d'échouer sa mission, à grande vitesse, bien dans la ligne traditionnelle des échecs de l'ONU au Rwanda : 1961, 1994, 2003 ?

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises l'indécision et les tergiversations de Carla del Ponte et l'inefficacité de sa diplomatie d'usure avec les criminels du FPR. Sur ses fameuses dates butoirs de fin 2001, fin 2002, et en fin la fin 2004 pour introduire les premiers éléments criminels membres du FPR devant le TPIR n'aura finalement buté que la chance d'une justice impartiale pour tous les Rwandais. Cependant, le débat actuel au conseil de sécurité sur le TPIR, montre que le jeu n'a pas été facile pour Madame del Ponte. Si pour nous elle demeure la victime de son indécision et de ses tergiversations, les pressions exercées sur elle pour la forcer à ignorer les massacres systématiques du FPR en 1994, de partout même de la part du secrétaire général de l'ONU ( le même type qui était responsable des opérations onusiennes de maintien de paix en 1994) semblent beaucoup plus énormes que nous le pensions. Voilà : si maintenant le TPIR vieux de 9 ans ne peut même pas boiter sous l'intrépide del Ponte, c'est signe que cette institution ne se mettra jamais sur ses deux pieds. C'est une idée morte. Honte à Kofi Annan.

**Jacques Nizeyimana. 11/08/2003**

## Mot sur l'auteur

Jacques Nizeyimana [ukuri1994@hotmail.com](mailto:ukuri1994@hotmail.com) est un rwandais qui fait campagne pour une justice impartiale au Tribunal Pénal International sur le Rwanda. Il milite pour la non-discrimination dans la condamnation des criminels responsables de l'holocauste rwandais. Une de ses préoccupations est d'attirer l'attention sur la méthode INAMA à laquelle le FPR a fait souvent recourt dans sa folie d'extermination des masses au Rwanda. Cette méthode consistait à leurrer les victimes dans des meetings politiques de pacification qui se terminaient en bains de sang. Après le 6 avril 1994, ces meetings étaient convoqués généralement dans la deuxième semaine d'occupation, selon que la campagne de conquête du Rwanda se concrétisait. Cette méthode imbue d'un cynisme extravagant exploitait la docilité de la population et leur sensibilité à la réconciliation et à la démocratie et constitue à ce titre une autre particularité de l'holocauste rwandais